

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	25 novembre 2019	Séance du : 18 décembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 28	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : Eau et Assainissement – Intempéries des 22 et 23 octobre 2019 – Demandes de subventions pour la remise en état de la station d'épuration de Fontès

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais exerce les compétences eau et assainissement et GEMAPI.

Les intempéries des 22 et 23 Octobre 2019 ont touché intensément le bassin versant de la Boyne qui a donc connu une crue importante. La commune de Fontès a été classée en état de catastrophe naturelle par Arrêté du 30 Octobre 2019.

La station d'épuration de la commune de Fontès a été largement impactée, avec des niveaux d'eau dépassant les 60 cm. Les installations électriques ont été impactées et les surpresseurs de la station d'épuration ne sont plus en état de marche.

Les dépenses nécessaires à la remise en état de la station d'épuration sont :

- Les curages du poste de relevage de la station d'épuration ainsi que le dernier tronçon de réseau de transfert ;
- Le remplacement de la pompe doseuse ;
- Le remplacement du moteur de la trémie ;
- La location d'un surpresseur en attendant le remplacement des 2 surpresseurs de la station d'épuration (livraison, déchargement et frais de location pour 12 semaines) ;
- Le remplacement des 2 surpresseurs ;

- Le remplacement de la clôture.

Le coût estimé de ces dépenses est précisé dans le plan de financement ci-dessous.

Ces dégâts étant liés à des événements climatiques, il est possible de solliciter différents financeurs en vue d'obtenir des aides financières permettant de mener à bien la reconstitution des équipements endommagés.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire de :

- Solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible,
- Solliciter des différents cofinanceurs une autorisation de démarrage anticipée des travaux,
- D'autoriser Monsieur le Président à modifier le plan de financement ci-dessous en fonction des cofinancements obtenus,

Remise en état de la STEP de Fontès				
Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES		RECETTES		
Objet des travaux	Coût HT	Financier	Montant	Taux
Curage du PR et réseau de transfert	440 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	10 677 €	30%
Remplacement de la pompe doseuse	1 258 €	Département de l'Hérault	8 898 €	25%
Remplacement du moteur de la trémie	1 158 €	Région Occitanie	5 340 €	15%
Location du surpresseur et frais associés	8 800 €	Etat (Dotation de solidarité)	10 677 €	30%
Remplacement des surpresseurs	20 030 €			
Remplacement de la clôture	3 906 €			
Total	35 592 €	Total	35 592 €	100%

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible,

SOLLICITE des différents cofinanceurs une autorisation de démarrage anticipée des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à modifier le plan de financement présenté ci-dessus en fonction des cofinancements obtenus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX